AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-6-70 089111

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,
C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 CLERMONT-FERRAND - 63

ABONNEMENT ANNUEL 25,00 F

BULLETIN N° 117 de JUIN 1970.-

A V E R T I S S E M E N T S.-

POIRIERS - POMMIERS

TAVELURE.-

Bien que devenus plus faibles, les risques d'infections primaires (contaminations par ascospores) demeurent.

Dans les endroits favorables à la maladie et dans les vergers où des taches sont observées, il y a lieu de renouveler la protection.

CARPOCAPSE.-

Le premier vol est en cours mais il est encore trop tôt pour intervenir.

C E R I S I E R S

MOUCHE DE LA CERISE.- Vol en cours.

Sur les variétés tardives habituellement attaquées, effectuer un traitement vers le 7 Juin.

Renouveler ce traitement vers le 17 Juin.

Ces dates sont données pour un type de lutte qui met en oeuvre le D.D.T. (lutte préventive).

Tous les autres produits pouvant être utilisés contre la Mouche de la cerise (consulter le bulletin n° 114 de MARS 1970) ayant une action en profondeur, les traitements pourront être retardés d'une huitaine de jours.

Pour le délai d'emploi avant la récolte du pesticide retenu, consulter le bulletin n° 115 d'AVRIL 1970.

V I G N E

MILDIOU.- (Département de l'ALLIER)

Quelques foyers existent dispersés dans le vignoble.

Bien que peu importante dans l'ensemble, la pluie du 29 Mai a pu assurer localement, en particulier dans le vignoble de la région de SAINT-POURÇAIN-s/SIOULE, de nouvelles contaminations qui seront visibles dès la fin de cette semaine.

P./...

Dans les situations favorables au Mildiou, traitées, comme nous l'avons conseillé, avant le 25 Mai, il serait prudent d'envisager une nouvelle intervention avant le 6 Juin (les pluies qui interviendront après cette date auront une très grande importance sur le développement du champignon).

Le concours ouvert pour le dépistage des taches de Mildiou sera clos, sans préavis, dans quelques jours.

VERS DE LA GRAPPE.-

Dans les vignes où les attaques sont habituelles, il y a lieu de ne pas négliger la lutte contre les chenilles issues du premier vol.

En lutte préventive, avec D.D.T. ou Arséniate, intervenir vers le 6 Juin.

Avec les autres produits (consulter le bulletin n° 114 de MARS 1970) le traitement pourra être retardé d'une huitaine de jours.

I N F O R M A T I O N S.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

ACARIENS - PUCERONS - OIDIUM.-

Intervenir s'il y a lieu.

BETTERAVES - MAIS

VERS GRIS.- (Chenilles de Noctuelles)

Des attaques peuvent être observées localement.

S'il y a lieu, intervenir soit par pulvérisation soit, de préférence, par épandage d'appât empoisonné. (pour les produits à utiliser, consulter le Supplément n° 3 au Bulletin n° 115 d'AVRIL 1970).

Clermont-Ferrand, le 3 Juin 1970.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

.....

Tirage n° 770 du 3 Juin 1970 - 2000 exemplaires - ABONNEMENT 1970 - Expédition n° 10.